Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés

affilié à la FEDAF Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

DISP GRAND-EST

Entre indignation et réprobation

Strasbourg, Le 13 MARS 2021

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Directeur Interrégional des
Services Pénitentiaires de Strasbourg

Mr le Directeur Interrégional,

Je fais suite à notre audience du 12 mars dernier, lors de laquelle j'accompagnais un Surveillant de la MA de STRASBOURG que vous aviez convoqué pour lui faire signer un arrêté d'exclusion temporaire de fonction de 2 mois, prononcé par le conseil de discipline national.

En effet, malgré un dossier totalement vide de preuve, mais, bien au contraire étayé de témoignages précis de personnels qui disculpent notre collègue, le couperet est tombé, les bourreaux parisiens ont donc exécuté la commande que vous leur aviez passée, et que vous avez confirmée lors de notre entretien, comme vous avez également confirmé que vous persistiez à protéger l'institution, malgré l'acharnement et la volonté de certains membres de la hiérarchie avides de briser des agents devenus un peu trop gênants à leur goût.

Comme cela ne suffisait certainement pas à vous satisfaire, quelle ne fût pas notre surprise lorsque vous avez aussitôt vrillé, en affirmant que ce Surveillant n'avait rien à faire dans la pénitentiaire, alors que vous avez constaté, vous-même, la faiblesse de l'instruction de ce dossier.

Je vous rappelle que ce Surveillant a servi pendant des années notre pays en tant que militaire, en effectuant ses missions avec intégrité, abnégation, et professionnalisme, comme il le fait aussi depuis son intégration au sein de l'Administration Pénitentiaire.

Je tiens à vous exprimer, ici, mon indignation et ma plus vive réprobation après vos déclarations et votre attitude assumée à vouloir la peau d'un Surveillant qui ne mérite certainement pas cette injustice qui s'abat sur lui, et que vous avez fomenté.

Aussi, vous pouvez compter sur le SPS afin d'épauler notre collègue dans ses démarches administratives et judiciaires qu'il entreprend sans délai, pour rétablir ses droits et laver son honneur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en ma parfaite détermination.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL SPS
Fabrice MEDER